

ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS

# Bilan social 2012

2012



117 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE 75010 PARIS

## Table des matières

I.	Les effectifs.....	6
A.	L'effectif total et l'effectif en ETP.....	6
B.	L'effectif permanent .....	7
C.	La répartition des effectifs .....	7
1.	Les CDD (Contrats à durée déterminée).....	7
2.	Les CDI (Contrats à durée indéterminée) .....	7
3.	L'effectif moyen mensuel .....	7
4.	La répartition par sexe de l'effectif .....	8
5.	La répartition par sexe de l'effectif .....	8
6.	L'âge moyen - l'âge médian .....	9
7.	La répartition de l'ancienneté de l'effectif .....	10
8.	L'ancienneté moyenne - l'ancienneté médiane.....	11
9.	La répartition de l'effectif selon la nationalité .....	11
10.	La répartition de l'effectif suivant la qualification.....	12
II.	Les travailleurs extérieurs .....	13
A.	Les travailleurs temporaires .....	13
B.	Les stagiaires (stage supérieur à 1 semaine) .....	13
III.	Les recrutements sur l'année .....	13
A.	La répartition des départs .....	14
IV.	Les promotions.....	14
A.	Les promotions passage cadre.....	14
V.	Le chômage .....	15
VI.	L'insertion des travailleurs handicapés .....	15
VII.	L'absentéisme .....	16
A.	L'absentéisme global .....	16
B.	La répartition annuelle de l'absentéisme en fonction de la durée (en nombre de salariés) .....	17
I.	Le montant des rémunérations mensuelles .....	19
A.	La masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€.....	19
B.	La rémunération mensuelle moyenne .....	19
C.	La grille des rémunérations brutes mensuelles .....	20
II.	La hiérarchie des rémunérations .....	20
A.	Le rapport entre la moyenne des rémunérations mensuelles des cadres et celle des non-cadres (en €) .....	20

B.	Le montant annuel des 10 rémunérations les plus élevées .....	20
III.	Le mode de calcul des rémunérations.....	21
A.	Pour les Cadres .....	21
B.	Pour les non-cadres .....	21
IV.	Les charges accessoires .....	22
A.	Les avantages sociaux dans l'entreprise .....	22
I.	Les accidents de travail et de trajet.....	24
A.	Le nombre d'accidents du travail avec arrêt.....	24
B.	Le nombre de journées liées aux accidents du travail (jours en calendaires).....	24
C.	Les taux et montants de la cotisation sécurité sociales d'accidents de travail.....	25
II.	La répartition des accidents par éléments matériels.....	25
III.	Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail .....	25
A.	Le CHSCT .....	25
B.	Le nombre de réunions CHSCT .....	25
IV.	Les dépenses en matière de sécurité.....	25
I.	- La durée et aménagement du temps de travail .....	27
A.	Régimes horaires .....	27
B.	Nombre de salariés ayant bénéficiés de repos compensateurs .....	27
C.	Répartition du nombre de personnes bénéficiant d'un temps partiel .....	28
D.	Nombre moyen de congés annuels (hors repos compensateurs).....	28
E.	Nombre de jours fériés payés .....	29
F.	Nombre de prélèvements d'analyses de produits toxiques et mesures .....	29
II.	- L'organisation et contenu du travail .....	29
A.	Nombre de salariés pouvant travailler la nuit.....	29
B.	Nombre de salariés travaillant la nuit et ayant plus de 50 ans .....	29
C.	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés .....	30
D.	Nombre de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n°76404 du 10 mai 1976.....	30
III.	- Les conditions physiques de travail.....	30
A.	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85dB à leur poste de travail .....	30
B.	Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n°76404 du 10 mai 1976.....	30
C.	Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière au sens du décret n°76404 du 10 mai 1976 .....	30
IV.	- Les dépenses d'amélioration du travail .....	31
A.	Dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail.....	31
V.	- La médecine du travail.....	31
VI.	- Les travailleurs inaptes .....	32

A.	Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par la médecine du travail....	32
B.	Nombre de salarié reclassé en 2012 dans l'association à la suite d'une inaptitude.....	32
A.	Actions de formations .....	34
1.	Nombre de stagiaires (formation continue).....	34
2.	Nombre de stagiaires par filière professionnelle.....	34
3.	Décomposition des heures par types de formation .....	34
4.	Répartition par catégorie de formation .....	35
5.	Droit individuel à la formation (DIF).....	35
6.	Congé individuel de formation (CIF) .....	35
7.	Contrat d'apprentissage.....	35
I.	- les représentants du personnel et délégués syndicaux .....	37
A.	La composition du comité d'entreprise au 31 décembre 2012 .....	37
B.	Les élections professionnelles.....	37
C.	Le volume global des crédits d'heures .....	37
II.	- information et communication.....	38
A.	Le nombre de réunions avec les représentants du personnel.....	38
B.	Nombre d'heures théoriques consacrées aux différentes formes de réunion du personnel .....	38
C.	Accords d'entreprise.....	38
D.	Nombre de personne bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière .....	38
E.	Éléments caractéristiques du système d'accueil .....	39
F.	Éléments caractéristiques du système d'information.....	39
G.	Éléments caractéristiques du système d'entretien individuels.....	39
III.	- différends concernant l'application du droit du travail .....	39
A.	Nombre de différends .....	39
I.	Les activités sociales .....	41
II.	Le coût pour l'entreprise des prestations complémentaires .....	41

# L'emploi

- Les effectifs
- la répartition des effectifs
- les travailleurs extérieurs
- les recrutements sur l'année
- les départs
- les promotions
- le chômage
- l'insertion des travailleurs handicapés
- l'absentéisme

# L'emploi

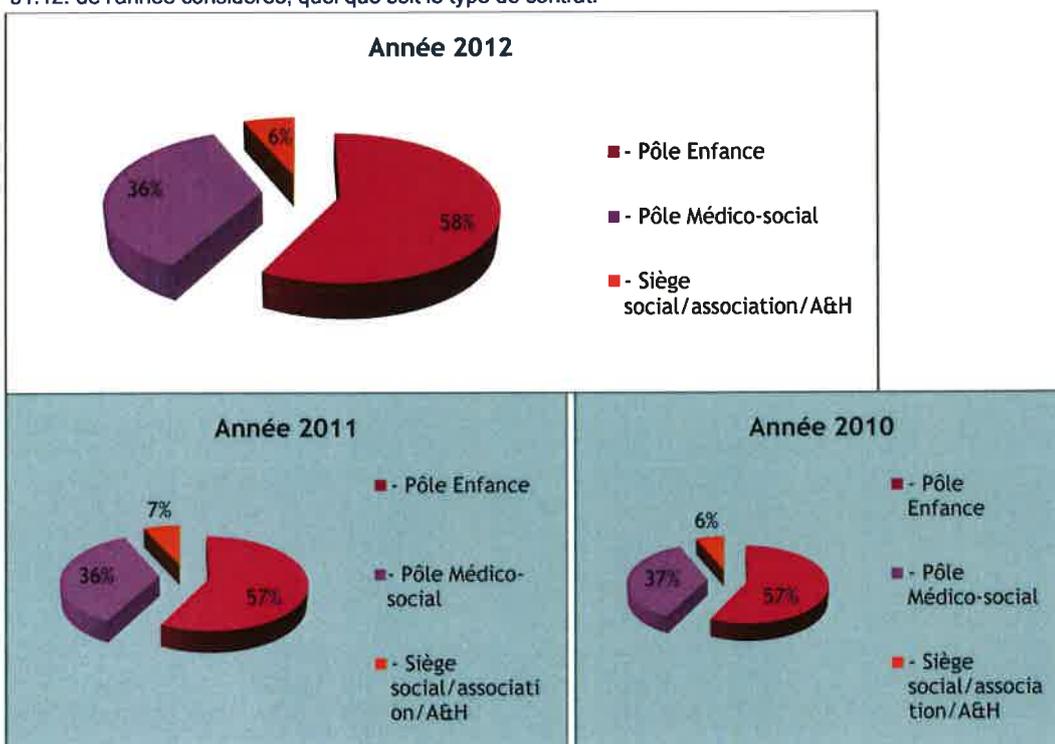
## I. Les effectifs

### A. L'effectif total et l'effectif en ETP

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
<b>Effectif total au 31.12.</b>									
- Pôle Enfance	67	68	74	270	266	297	337	334	371
- Pôle Médico-social	90	86	93	124	121	139	214	207	232
- Siège social/association/A&H	23	22	22	14	17	19	37	39	41
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>408</b>	<b>404</b>	<b>455</b>	<b>588</b>	<b>580</b>	<b>644</b>

	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	<b>Effectif total en ETP au 31.12</b>								
- Pôle Enfance	35	36	39	257	253	282	292	289	321
- Pôle Médico-social	27	26	27	109	106	121	136	132	148
- Siège social/association/A&H	17	17	17	11	16	16	28	33	33
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>83</b>	<b>377</b>	<b>375</b>	<b>419</b>	<b>456</b>	<b>454</b>	<b>502</b>

Conformément aux dispositions réglementaires, cet indicateur comprend tous les salariés inscrits à l'effectif au 31.12. de l'année considérée, quel que soit le type de contrat.



## B. L'effectif permanent

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Effectif permanent au 31.12.	40	45	44	281	262	277	321	307	321

C'est une notion spécifique au Bilan Social puisque cet indicateur ne comprend que les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein inscrits à l'effectif au 1er janvier et au 31 décembre de l'année considérée sans interruption. (nb par exemple dans la catégorie cadre, seuls 44 cadres sont considérés comme faisant partie de l'effectif permanent car l'ensemble des médecins et psychologues qui sont à temps partiel sont exclus de l'indicateur)

## C. La répartition des effectifs

### 1. Les CDD (Contrats à durée déterminée)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Nombre de salariés titulaires d'un CDD temps plein au 31.12.	1	1	2	34	30	37	35	31	39
Nombre de salariés titulaires d'un CDD temps partiel au 31.12	7	8	10	15	11	17	22	19	27
Total	8	9	12	49	41	54	57	50	66

### 2. Les CDI (Contrats à durée indéterminée)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Nombre de salariés titulaires d'un CDI au 31.12.	172	167	177	359	363	401	531	530	578

### 3. L'effectif moyen mensuel

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Effectif mensuel moyen de l'année	177	175	184	410	409	444	587	584	628

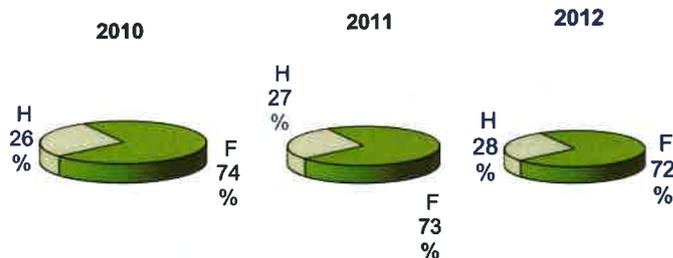
Moyenne des effectifs inscrits en fin de chaque mois, sur l'année considérée. (effectif 31/01 + effectif 28/02 + effectif 31/03... + effectif 31/12)/12

#### 4. La répartition par sexe de l'effectif

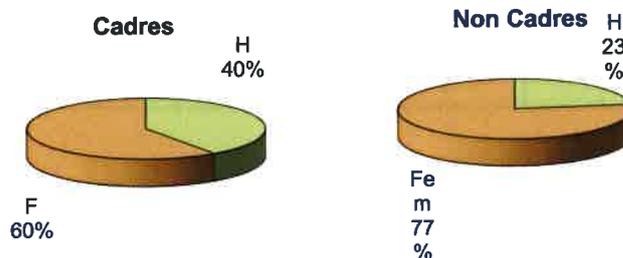
Répartition par sexe de l'effectif total au 31.12.

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Hommes	76	71	76	90	93	104	166	164	180
Femmes	104	105	113	318	311	351	422	416	464
Total	180	176	189	408	404	455	588	580	644

Proportion Hommes/Femmes



Répartition par statut en 2012

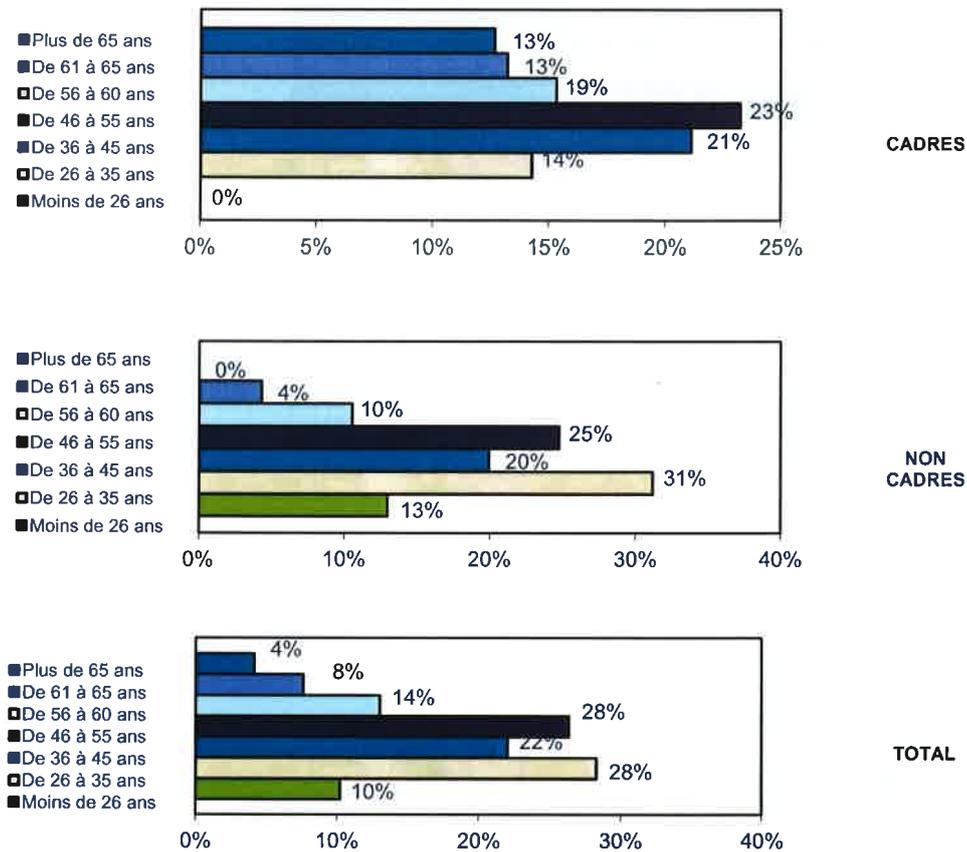


#### 5. La répartition par sexe de l'effectif

Répartition de l'effectif total au 31.12 par tranches d'âge

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
- Moins de 26 ans	1	2	0	51	43	59	52	45	59
- De 26 à 35 ans	26	24	27	123	134	136	149	158	163
- De 36 à 45 ans	34	33	40	77	77	87	111	110	127
- De 46 à 55 ans	47	49	44	103	94	108	150	143	152
- 56 ans à 60 ans	35	28	29	41	43	46	76	71	75
- De 61 à 65 ans	16	19	25	12	13	19	28	32	44
- Plus de 65 ans	21	21	24	1	0	0	22	21	24
TOTAL	180	176	189	408	404	351	588	580	644

### Pyramide des âges par statut au 31.12.12



### 6. L'âge moyen - l'âge médian

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Age moyen : (année - mois)	50 ans 8 mois	50 ans 7 mois	50 ans 2 mois	40 ans 4 mois	40 ans 1 mois	40 ans 3 mois	43 ans 6 mois	43 ans 4 mois	43 ans 5 mois
Age médian : (année - mois)	51 ans 0 mois	51 ans 6 mois	52 ans 8 mois	40 ans 0 mois	38 ans 0 mois	39 ans 3 mois	44 ans 0 mois	43 ans 0 mois	44 ans 1 mois

Pour information :

L'âge moyen est calculé sur la base de l'effectif au 31 décembre - chaque personne est comptée pour une unité, quel que soit son temps de travail.

L'âge médian est l'âge qui sépare l'ensemble des salariés en deux parties égales.

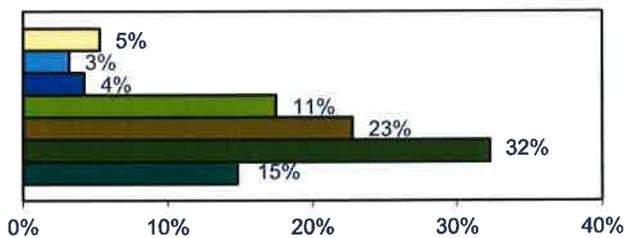
## 7. La répartition de l'ancienneté de l'effectif

Répartition de l'effectif total au 31.12 selon ancienneté

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
- Moins de 1 ans	20	19	28	74	83	116	94	102	144
- De 1 à 4 ans	69	66	61	172	149	150	241	215	211
- De 5 à 9 ans	44	40	43	81	93	102	125	133	145
- De 10 à 14 ans	20	26	33	37	37	40	57	63	73
- De 15 à 19 ans	11	9	8	19	21	25	30	30	33
- De 20 à 24 ans	7	6	6	13	11	12	20	17	18
- 25 ans et plus	9	10	10	12	10	10	21	20	20
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>408</b>	<b>404</b>	<b>455</b>	<b>588</b>	<b>580</b>	<b>644</b>

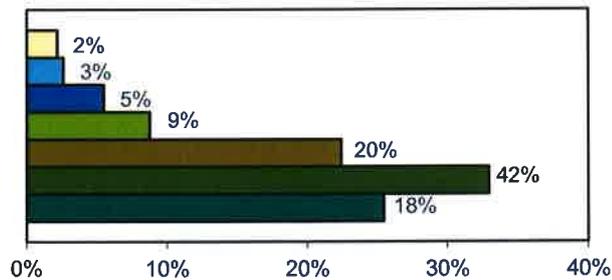
### Répartition de l'effectif total selon l'ancienneté au 31.12.12

- 25 ans et plus
- De 20 à 24 ans
- De 15 à 19 ans
- De 10 à 14 ans
- De 5 à 9 ans
- De 2 à 4 ans
- Moins de 1 an



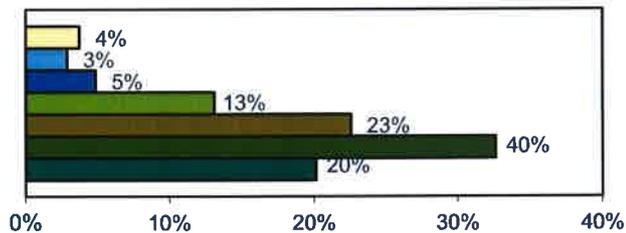
CADRES

- 25 ans et plus
- De 20 à 24 ans
- De 15 à 19 ans
- De 10 à 14 ans
- De 5 à 9 ans
- De 1 à 4 ans
- Moins de 1 an



NON CADRES

- 25 ans et plus
- De 20 à 24 ans
- De 15 à 19 ans
- De 10 à 14 ans
- De 5 à 9 ans
- De 2 à 4 ans
- Moins de 1 an



TOTAL

## 8. L'ancienneté moyenne - l'ancienneté médiane

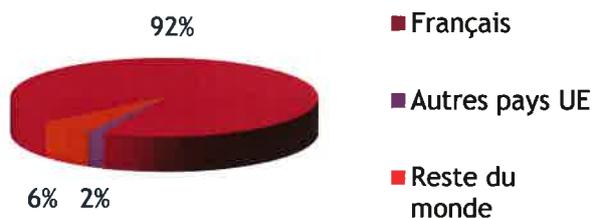
	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Ancienneté moyenne : (année - mois)	7 ans 2 mois	7 ans 6 mois	7 ans 4 mois	5 ans 10 mois	5 ans 9 mois	5 ans 2 mois	6 ans 2 mois	6 ans 3 mois	5 ans 9 mois
Ancienneté médiane : (année - mois)	5 ans 0 mois	5 ans 0 mois	5 ans 3 mois	3 ans 0 mois	4 ans 0 mois	3 ans 0 mois	4 ans 0 mois	4 ans 0 mois	4 ans 11 mois

## 9. La répartition de l'effectif selon la nationalité

Répartition de l'effectif total au 31.12 selon la nationalité

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Français	173	172	186	368	364	410	541	536	596
Autres pays UE	1	0	1	11	9	10	12	9	11
Reste du monde	6	4	2	29	31	35	35	35	37
TOTAL	180	176	189	408	404	455	588	580	644

Répartition de l'effectif total au 31.12 selon la nationalité



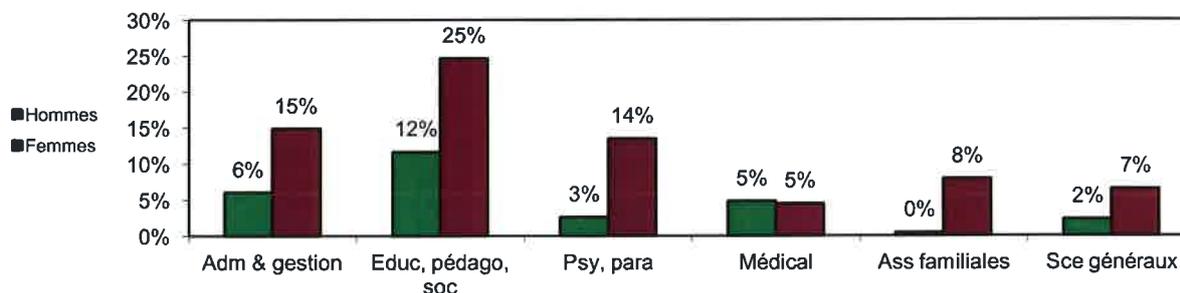
## 10. La répartition de l'effectif suivant la qualification

Répartition de l'effectif total au 31.12.12 selon une structure détaillée des qualifications

FILIERES																					
En effectif physique	Administratif Gestion			Educatif Pédagogique, social			Psychologique Para-médical			Médical			Assistantes familiales			Services généraux			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
	Cadres	25	30	55	7	8	15	13	47	60	31	28	59	0	0	0	0	0	0	76	113
Non cadres	14	66	80	68	151	219	4	40	44	0	1	1	3	51	54	15	42	57	104	351	455
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>96</b>	<b>135</b>	<b>75</b>	<b>159</b>	<b>234</b>	<b>17</b>	<b>87</b>	<b>104</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>15</b>	<b>42</b>	<b>57</b>	<b>180</b>	<b>464</b>	<b>644</b>

FILIERES																					
En ETP	Administratif Gestion			Educatif Pédagogique, social			Psychologique Para-médical			Médical			Assistantes familiales			Services généraux			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
	Cadre	19,3	24,4	43,7	7,0	4,8	11,8	2,3	15,0	17,3	4,4	5,7	10,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,0	49,9
Non cadre	12,3	60,8	73,1	65,2	140,6	205,8	3,2	35,6	38,8	0,0	0,2	0,2	3,0	51,0	54,0	12,6	37,4	50,0	96,3	325,6	421,8
<b>Total</b>	<b>31,6</b>	<b>85,2</b>	<b>116,8</b>	<b>72,2</b>	<b>145,4</b>	<b>217,6</b>	<b>5,5</b>	<b>50,6</b>	<b>56,1</b>	<b>4,4</b>	<b>5,9</b>	<b>10,3</b>	<b>3,0</b>	<b>51,0</b>	<b>54,0</b>	<b>12,6</b>	<b>37,4</b>	<b>50,0</b>	<b>129,2</b>	<b>375,5</b>	<b>504,7</b>

### Répartition par filière et sexe de l'effectif au 31.12.12



Les hommes travaillant en administratif gestion représentent 6% de l'effectif total de l'association

## II. Les travailleurs extérieurs

### A. Les travailleurs temporaires

	2012
Nombre de travailleurs temporaires	30
Durée moyenne des contrats de travail temporaires en jours ouvrés	16,13

### B. Les stagiaires (stage supérieur à 1 semaine)

Ne Sont comptabilisés dans EIG les stages rémunérés (dont la durée est supérieure à 2 mois)

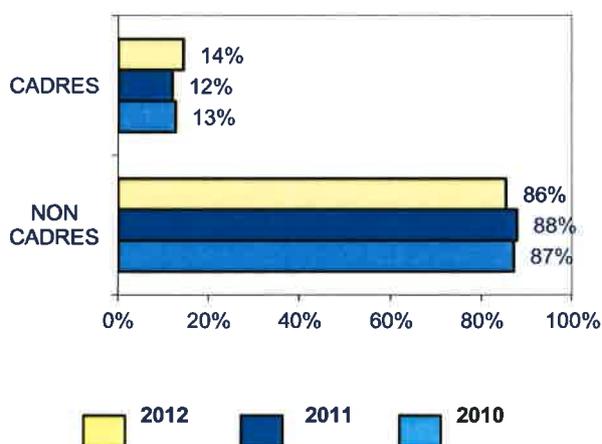
2012
20

## III. Les recrutements sur l'année

Total des ENTREES

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
20	32	45	137	233	266	157	265	311

*Total des entrées par statut*



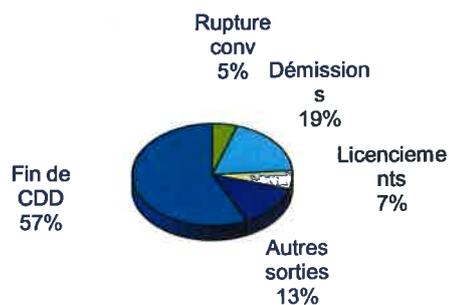
En 2012, les cadres représentaient 14% des embauches et les non cadres 86 % des embauches

## A. La répartition des départs

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Nombre de démissions	4	17	10	39	44	39	43	61	49
Licenciements pour cause économique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Licenciements pour d'autres causes	4	2	3	11	15	12	15	17	15
Fins de contrats à durée déterminée (y compris emplois vacances)	4	10	19	127	138	129	131	148	148
Départs en cours de période d'essai	1	2	3	5	22	25	2	24	28
Départs en retraite/préretr.	8	9	2	6	7	5	14	16	7
Décès	1	1	0	0	2	0	1	3	0
Rupture conventionnelle	2	1	3	1	4	10	0	5	13
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>189</b>	<b>233</b>	<b>221</b>	<b>213</b>	<b>275</b>	<b>260</b>

Le taux de Turnover 2012 (nb départs hors fin CDD/ effectif moyen de l'année) est de 18% (contre 22% pour 2011)

Répartition des sorties par cause pour l'année 2012



## IV. Les promotions

### A. Les promotions passage cadre

	2010	2011	2012
Nombre de non cadre promu cadre	0	1	1

## V. Le chômage

	CADRES			NON CADRE			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année									
- Indemnisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Non indemnisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CADRES			NON CADRE			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Nombre de salariés mis en chômage intempéries	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CADRES			NON CADRE			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Nombre total d'heures de chômage intempéries	0	0	0	0	0	0	-	-	-
- Indemnisées	0	0	0	0	0	0	-	-	-
- Non indemnisées	0	0	0	0	0	0	-	-	-

## VI. L'insertion des travailleurs handicapés

	2010	2011	2012
Nombre d'handicapés au 31.03 conformément à la déclaration annuelle obligatoire	12	12	12
	2010	2011	2012
Nombre d'handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise et employés au 31.12	0	0	0

## VII. L'absentéisme

### A. L'absentéisme global

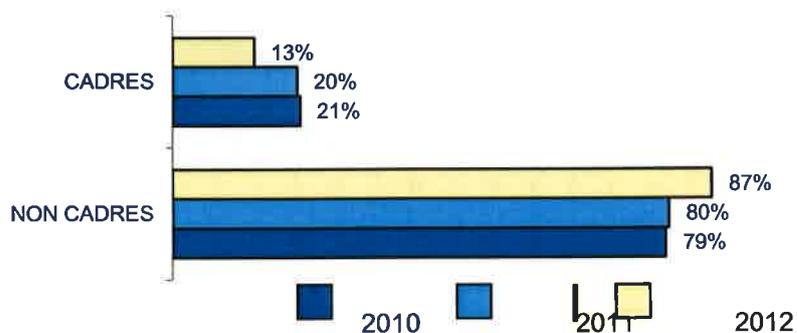
Nombre de journées d'absentéisme (jours calendaires)

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
2 830	2 688	1 816	10 899	10 692	11 965	13 729	13 380	13 781

Le taux d'absentéisme global est de 5,86% :

- pour les Cadres : 2,6%
- pour les Non Cadres : 7,2%

*Répartition de l'absentéisme par statut*



Nombre de jours d'absence pour maladie (jours calendaires)

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
1 471	1 512	816	5 998	6 636	6 953	7 469	8 148	7 769

Nombre de journées d'absence pour maternité (jours calendaires)

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
139	375	286	758	743	1 355	897	1 118	1 641

Nombre de journées d'absence pour congé parental

775	421	0	2 345	482	894	3 120	903	894
-----	-----	---	-------	-----	-----	-------	-----	-----

Nombre de journées d'absence pour autres causes : événements familiaux, sans solde, récup jours fériés

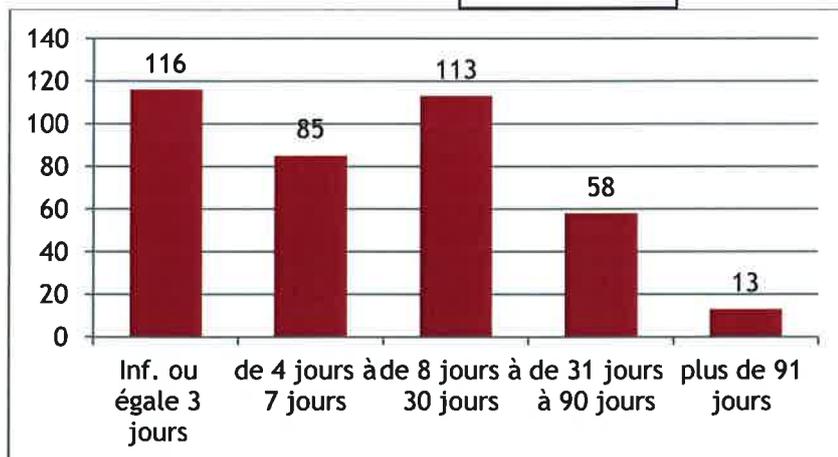
104	279	347	436	982	1 292	540	1 261	1 639
-----	-----	-----	-----	-----	-------	-----	-------	-------

Nombre de journées d'absence consécutives à des accidents du travail et de trajet (jours calendaires)

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
2	4	367	1 701	1 863	1 471	1 703	1 867	1 838

## B. La répartition annuelle de l'absentéisme en fonction de la durée (en nombre de salariés)

	2012
Inf ou égal à 3 jours	116
De 4 à 7 jours	85
De 8 à 30 jours	113
De 31 à 90 jours	58
Plus de 91 jours	13



# Rémunérations et charges accessoires

- Le montant des rémunérations mensuelles
- la hiérarchie des rémunérations
- le mode de calcul des rémunérations
- les charges accessoires
- la charge salariale globale
- la participation financière des salariés

# La rémunération

## I. Le montant des rémunérations mensuelles

### A. La masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
4,10	4,17	4,22	9,07	9,08	9,72	13,17	13,25	13,94

### B. La rémunération mensuelle moyenne

Elle représente la masse salariale globale brute de l'année considérée, divisée par douze mois et par l'effectif mensuel moyen.

Part statut	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	2 205 €	1 986 €	1 910 €	1 594 €	1 849 €	1 825 €	1 900 €	1 918 €	1 868 €

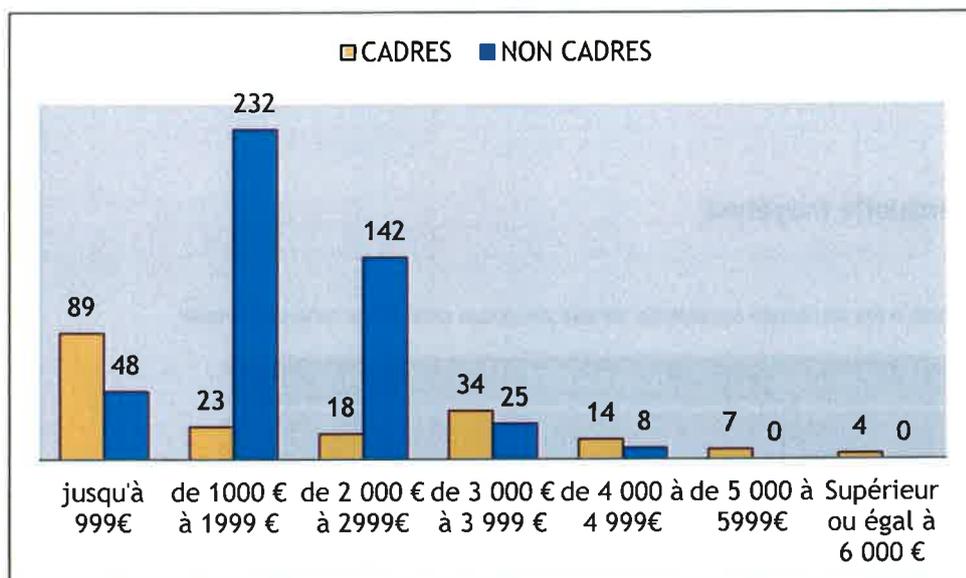
Par sexe	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
	1 952 €	1 928 €	1 938 €	1 675 €	1 893 €	1 815 €	1 814 €	1 911 €	1 877 €

## C. La grille des rémunérations brutes mensuelles

Grille des rémunérations brutes mensuelles

jusqu'à 999€  
de 1 000 € à 1 999 €  
de 2 000 € à 2 999 €  
de 3 000 € à 3 999 €  
de 4 000 à 4 999 €  
de 5 000 à 5 999 €  
Supérieur ou égal à 6 000  
TOTAL

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
jusqu'à 999€	87	83	89	52	51	48	139	134	137
de 1 000 € à 1 999 €	26	24	23	208	203	232	234	227	255
de 2 000 € à 2 999 €	22	21	18	120	120	142	142	141	160
de 3 000 € à 3 999 €	22	27	34	19	18	25	41	45	59
de 4 000 à 4 999 €	11	12	14	9	10	8	20	22	22
de 5 000 à 5 999 €	7	5	7	0	1	0	7	6	7
Supérieur ou égal à 6 000	5	5	4	0	0	0	5	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>177</b>	<b>189</b>	<b>408</b>	<b>403</b>	<b>455</b>	<b>588</b>	<b>580</b>	<b>644</b>



## II. La hiérarchie des rémunérations

A. Le rapport entre la moyenne des rémunérations mensuelles des cadres et celle des non-cadres (en €)

2010	2011	2012
$\frac{2\ 205}{1\ 594} = 1,38$	$\frac{1\ 986}{1\ 849} = 1,24$	$\frac{1\ 910}{1\ 825} = 1,05$

B. Le montant annuel des 10 rémunérations les plus élevées

2010	2011	2012
767 664 €	776 691 €	821 730 €

### **III. Le mode de calcul des rémunérations**

#### **A. Pour les Cadres**

La rémunération des cadres est calculée en multipliant l'indice par la valeur du point

L'indice est déterminé par la convention collective en fonction du poste occupé, de expérience (hors et sur la CCNT 66) et le niveau de diplôme

La valeur du point est fixée chaque année par la branche

- Soit salaire brut mensuel = indice x valeur du point

A ce salaire brut peuvent être ajoutés des points de responsabilité, ou des points d'astreintes/internat en fonction des postes occupés.

#### **B. Pour les non-cadres**

La rémunération des non cadres est calculée en 2 temps.

Le salaire indiciaire : indice x valeur du point

L'indice est déterminé par la convention collective en fonction du métier et de l'ancienneté

La valeur du point est fixée chaque année par la branche

Le salaire brut mensuel = salaire indiciaire + (8,21% du salaire indiciaire)

Le 8,21% correspond à l'indemnité de sujétion prévue par la convention collective et applicable à tous les salariés non cadres.

## IV. Les charges accessoires

### A. Les avantages sociaux dans l'entreprise

Avantage social	Nature légale	Nature conventionnelle
Indemnités de licenciement	Art. R1234-2 : entre 1 et 10 ans d'ancienneté, au minimum 1/5e de mois de salaire par année d'ancienneté, au-delà de 10 ans d'ancienneté, s'y ajoute 2/15e de mois par année	Art. 17 CCNT66 : pour les non-cadres, si ancienneté supérieure ou égale à 2 ans, indemnité d'1/2 mois de salaire par année d'ancienneté dans une limite de 6 mois de salaire. Art. 10 Annexe 6 CCNT66 : pour les cadres justifiant d'une ancienneté au moins égale à 2 ans, l'indemnité est égale à 1/2 mois de salaire par année de service en tant que non cadre, dans une limite de 6 mois de salaire et à 1 mois de salaire par année de service en tant que cadre, dans une limite de 12 mois de salaire pour les indemnités perçues au titre de non-cadre et de cadre cumulées.
Préavis et indemnités de départ à la retraite	Art. L1237-7 : idem indemnités légales de licenciement. Art. L1237-10 : préavis d'1 mois si ancienneté entre 6 mois et 2 ans, 2 mois si ancienneté supérieure.	Art. 18 CCNT66 : préavis d'1 mois et indemnité égale à 1 mois des derniers appointements si 10 ans ancienneté au sein de la même entreprise, 3 mois si 15 ans d'ancienneté sous la CCNT66/51, 6 mois si 25 ans d'ancienneté sous la CCNT66/51.
Congés payés annuels	Art. L3141-3 : 30 jours par an	Art. 22 CCNT66 : congé payé annuel prolongé de 2 jours ouvrables par période de 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, avec un maximum de 6 jours.
Congés familiaux et exceptionnels	Art. L3142-1 : 4 jours pour mariage de l'employé, 1 jour pour mariage d'un enfant. 3 jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant. 2 jours pour le décès d'un enfant, du conjoint ou du partenaire de PACS, 1 jour pour le décès d'un parent.	Art. 24 CCNT66 : 5 jours ouvrables pour mariage de l'employé, 2 jours pour mariage d'un enfant, 1 jour pour mariage d'un frère/sœur, 5 jours ouvrables pour décès d'un enfant, du conjoint, du partenaire de PACS, 2 jours ouvrables pour décès d'un parents. 1 ou 2 jours supplémentaires selon délais de route reconnus nécessaires. 3 jours pour le père en cas de naissance, 3 jours pour le père et la mère en cas d'enfant placé en vue de l'adoption. 21 jours par période de 3 ans pour formation professionnelle. Congés exceptionnelles pour maladie grave d'un enfant accordés à la mère.
Congés de maladie	Art. L1226-1 : Délai de carence de 7 jours puis 90% de la rémunération brute les 30 premiers jours, 2/3 de la rémunération brute les 30 jours suivants si ancienneté d'un an minimum. Ces durées sont augmentées de 10 jours par tranche de 5 ans d'ancienneté, dans un maximum de 90 jours pour chacune des deux périodes.	Art. 26 CCNT66 : après 1 an de présence dans l'entreprise, pendant les 3 premiers mois d'arrêt de travail, 1 salaire net versé au salarié, 1/2 salaire net les 3 mois suivants et protection de l'emploi pendant 6 mois.
Majoration d'ancienneté		Art. 39 CCNT66 : réduction d'ancienneté d'1 année quand ancienneté 3 ans, d'1,5 ans si ancienneté 4 ans.
Congés trimestriels		Art. 6 Annexe 2 CCNT66 : 3 jours consécutifs pour le personnel non cadre d'administration et de gestion. Art. 6 Annexe 3 CCNT66 : 6 jours consécutifs pour le personnel éducatif, pédagogique et social non cadre. Art. 6 Annexe 4 CCNT66 : 6 jours ou 3 jours pour le personnel para-médical non cadre. Art. 8 Annexe 5 CCNT66 : 3 jours pour le personnel des services généraux. Art. 17 Annexe 6 CCNT : 3, 6 ou 9 jours pour le personnel cadre.
Fêtes juives		Accord d'entreprise : 3 jours offerts, 3 jours déduits des congés.

# Santé et sécurité au travail

- La répartition des accidents par éléments matériels
- le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- les dépenses en matière de sécurité

# La santé et la sécurité au travail

## I. Les accidents de travail et de trajet

### A. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt

Selon l'article L411-1 du code S.S., "est considéré comme AT, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre que ce soit, à moins qu'il soit établi que la cause de l'accident est totalement étrangère au travail".

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Administratif/gestion	1	2	2	5	3	3	6	5	5
Educatif, pédagogique	0	3	0	28	10	19	28	13	19
Psychologie, paramédical	0	0	1	6	10	5	6	10	6
Médical	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Assistantes familiales	0	0	0	1	1	0	1	1	0
Services généraux	0	0	0	43	14	5	43	14	5
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>83</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>84</b>	<b>45</b>	<b>35</b>

### B. Le nombre de journées liées aux accidents du travail (jours en calendaires)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Administratif/gestion	2	0	357	340	207	79	342	207	436
Educatif, pédagogique	0	4	0	582	810	695	582	814	695
Psychologie, paramédical	0	0	10	38	136	415	38	136	425
Médical	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistantes familiales	0	0	0	32	0	0	32	0	0
Services généraux	0	0	0	709	710	282	709	710	282
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>367</b>	<b>1 701</b>	<b>1 863</b>	<b>1 471</b>	<b>1 703</b>	<b>1 867</b>	<b>1 838</b>

### C. Les taux et montants de la cotisation sécurité sociales d'accidents de travail

	Taux	Montant
Ensemble de l'association	2,80	344 163 €
CMS Elio Habib	1,58	23 607 €

## II. La répartition des accidents par éléments matériels

	2010	2011	2012
Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves	-	-	-
Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation	-	-	-
Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de l'ind. 321 et 322	-	-	-
Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage	-	-	-
Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	-	-	-
Autres cas	84	45	35

## III. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

### A. Le CHSCT

Il y a un seul CHSCT eu sein de l'Association -

### B. Le nombre de réunions CHSCT

2010	2011	2012
3	4	3

## IV. Les dépenses en matière de sécurité

Pour l'année 2012, il y a eu 210 personnes formées à la sécurité (Incendie, extincteur, et SST) -le coût de ces formations s'élève à 26 779€ pour l'année 2012 ;

# Autres conditions de travail

- La durée et aménagement du temps de travail
- L'organisation et contenu du travail
- Les conditions physiques de travail
- Les dépenses d'amélioration du travail
- La médecine du travail
- Les travailleurs inaptés

# Autres conditions de travail

## I. - La durée et aménagement du temps de travail

### A. Régimes horaires

	2012
Régime horaires de jour	233
Régime horaires de nuit*	168
Régime cadre*	189
Régime Assistants familiaux	54
<b>TOTAL</b>	<b>644</b>

Nb :

*sont comptabilisés en heures de nuit le personnel éducatif des maisons d'enfants, IME Raphael et le personnel paramédical de l' IME Raphael*

*Au sein du groupe cadre, sont présents des cadres pouvant être soumis à astreintes*

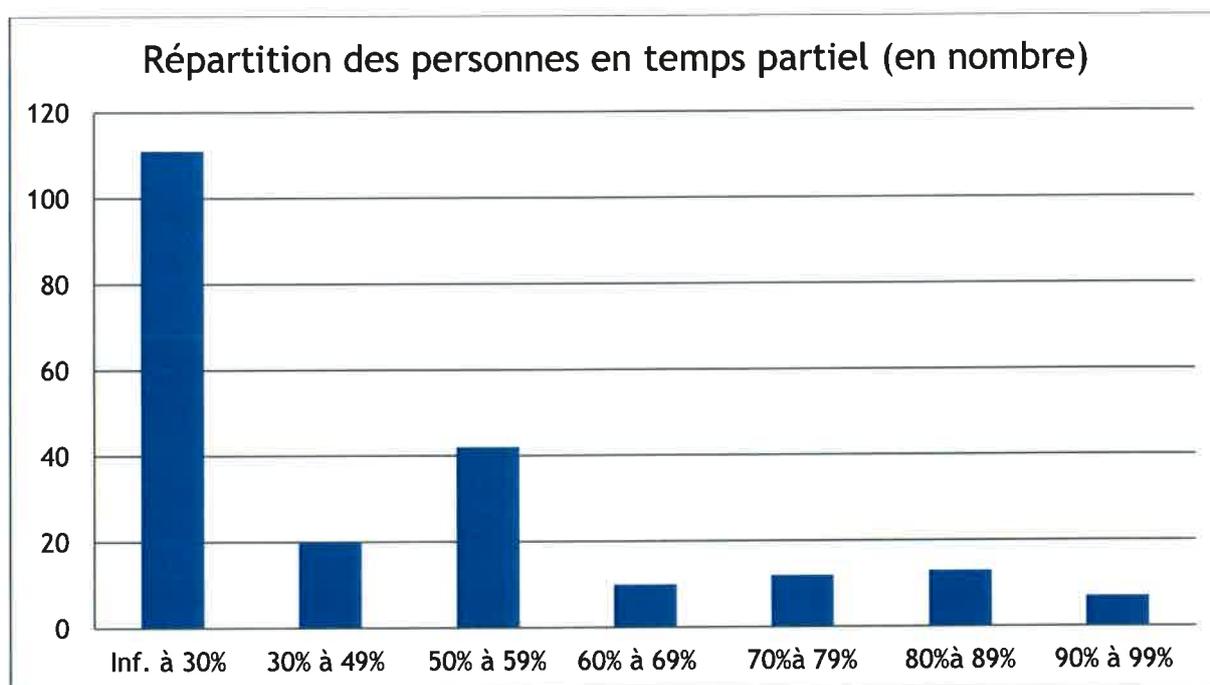
### B. Nombre de salariés ayant bénéficiés de repos compensateurs

*Pour 2012, sont pris en compte (comptabilisés dans EIG) :*

- *le nombre de personnes ayant eues des heures supplémentaires et/complémentaires : 224*
- *le nombre de personnes ayant eues des indemnités d'astreintes : 24*
- *le nombre de personnes ayant eues des sujétions particulière (indemnités dimanches et jours fériés) = 244*

### C. Répartition du nombre de personnes bénéficiant d'un temps partiel

	2012
Inf. à 30%	111
30% à 49%	20
50% à 59%	42
60% à 69%	10
70% à 79%	12
80% à 89%	13
90% à 99%	7
<b>Total</b>	<b>215</b>



### D. Nombre moyen de congés annuels (hors repos compensateurs)

2010	2011	2012
25	25	25

### E. Nombre de jours fériés payés

	2012
Nombre total de jours	14 (dont 3 jours fêtes juives offerts)
Dont samedis et dimanches	3

### F. Nombre de prélèvements d'analyses de produits toxiques et mesures

L'OSE n'est pas concernée.

## II. - L'organisation et contenu du travail

### A. Nombre de salariés pouvant travailler la nuit

2012
168

Le logiciel EIG ne nous permet pas de déterminer les salariés amenés à travailler de nuit. donc sont comptabilisés en heures de nuit le personnel éducatif des maisons d'enfants, IME Raphael et le personnel paramédical de l' IME Raphael

### B. Nombre de salariés travaillant la nuit et ayant plus de 50 ans

2012
20

### C. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés

2012
600*

Cet indicateur comptabilise le nombre de salariés en activité au 31 décembre de l'année étudiée bénéficiant d'un système d'horaires individuels au sens de l'article L3122-23 du code du travail. Il s'agit donc des salariés devant respecter des horaires fixes.

\* Hors les cadres non soumis à horaire

### D. Nombre de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n° 76404 du 10 mai 1976

2010	2011	2012
0	0	0

## III. - Les conditions physiques de travail

### A. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85dB à leur poste de travail

2010	2011	2012
0	0	0

### B. Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n° 76404 du 10 mai 1976

2010	2011	2012
0	0	0

### C. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière au sens du décret n° 76404 du 10 mai 1976

2010	2011	2012
0	0	0

## IV. - Les dépenses d'amélioration du travail

### A. Dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail

Pour l'année 2012, il a été fait (liste non exhaustive) :

- Création et aménagement du jardinet du siège social,
- Rénovation des peintures dans certains étages du siège social,
- Rénovation des peintures et ouverture d'une fenêtre au centre Vivette Samuel,
- Changement de certains sièges de postes de bureau,
- Réfection du chemin menant au placement familial,
- Installation de téléviseurs et distributeur de tickets au CMS,
- Installation d'un bureau dans le local archives du CE,
- Achat d'un véhicule des Services Généraux,
- Fermeture de fenêtres de toit afin de protéger les salariés concernés de la chaleur et du froid,

## V. - La médecine du travail

L'OSE n'a pas la possibilité de décompter le nombre d'exams cliniques effectués sur l'année 2012 cependant, l'association respecte ses obligations :

- visite médicale d'embauche,
- examens périodiques obligatoires,
- examens de pré reprise,
- examen de reprise du travail,
- examen complémentaire.

Pour rappel, les médecines du travail de l'OSE sont les suivantes :

AMI	ACIST	AMETIF	Yvelines santé travail
Etablissements parisiens	Etablissements dans le 91	Etablissements dans le 95	Etablissement 78

## VI. - Les travailleurs inaptes

### A. Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par la médecine du travail

2012
2

### B. Nombre de salarié reclassé en 2012 dans l'association à la suite d'une inaptitude

	2012
Salarié inapte à tous postes dans l'entreprise	1
Salarié inapte à son poste de travail, ayant refusé une possibilité de reclassement au sein de l'association	1

# La formation professionnelle

- La formation professionnelle continue
- les congés de formation
- l'apprentissage

# La formation professionnelle

## A. Actions de formations

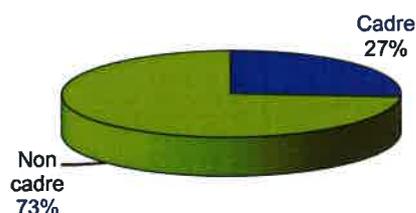
Masse salariale brut prévisionnelle : 13 248 616,00 € x 1,60 % = 211 978,00 €

### 1. Nombre de stagiaires (formation continue)

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
51	59	44	142	95	122	193	154	166

Nombre de salariés ayant suivi au moins un stage de formation dans l'année

Répartition par statut du nombre de stagiaires

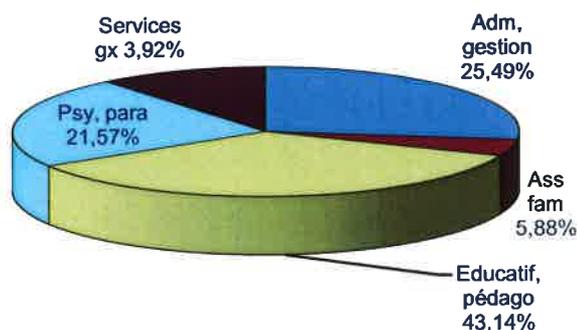


### 2. Nombre de stagiaires par filière professionnelle

Nombre de stagiaires par filière professionnelle	2010	2011	2012
Administration et gestion	62	56	45
Assistantes familiales	6	5	7
Educatif, pédagogique	81	48	58
Psy-paramédical	30	42	38
Services généraux	14	3	18
TOTAL	193	154	166

Tous les stagiaires de la formation continue ont suivi leur formation sur le temps de travail.

Répartition par filière professionnelle des stagiaires



### 3. Décomposition des heures par types de formation

Décomposition des heures par types de formation	2010	2011	2012
Educatif, pédagogique	1 360	434	1 857
Tutorat	360	42	14
Veille juridique	49	28	308
Techniques fonctions supports	1 469	1 558	1 203
Relation à l'utilisateur	1 785	1 849	2 614
Développement personnel	14	47	391
Réglementaire / Sécurité	0	0	233
Relation interprofessionnelle	0	0	21
TOTAL	5 037	3 958	6 640,5

#### 4. Répartition par catégorie de formation

En nombre de stagiaires

<b>Catégorie 1</b> : les formations d'adaptation au poste de travail, ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi	143
<b>Catégorie 2</b> : les formations liées au développement des compétences	23

#### 5. Droit individuel à la formation (DIF)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Nombre de DIF	2	3	2	3	17	8	5	20	10
Nombre d'heures de DIF	56	47	69	55	323	270	111	370	339

Tous les DIF ont eu lieu sur le temps de travail.

#### 6. Congé individuel de formation (CIF)

	CIF rémunérés	CIF non rémunérés	CIF refusés
Nombre de CIF	3	0	0
Nombre d'heures de CIF	72	0	0

#### 7. Contrat d'apprentissage

Nombre de contrats d'apprentissage : 3 entrées dans l'année.

# Les relations professionnelles

- les représentants du personnel et délégués syndicaux
- information et communication
- différends concernant l'application du droit du travail

# Les relations professionnelles

## I. les représentants du personnel et délégués syndicaux

### A. La composition du comité d'entreprise au 31 décembre 2012

	SUD	CGT/FO	CANDIDAT LIBRE
TITULAIRES	1	6	1
SUPPLEANTS	4	3	1
DELEGUES SYNDICAUX	1	1	0
TOTAL	6	10	2

### B. Les élections professionnelles

Participation aux élections (%)  
Nombre de votants / nombre d'inscrits

- Membres du Comité d'Entreprise (CE)

1er Collège (non cadre)

2ème Collège (cadre)

	2010	2011	2012
1er tour : 23/11/2010 Participation 1er tour: 61% 2ème tour : 07/12/2010 Participation 2 ème tour: (cadres uniquement) :48%		Pas d'élections	Pas d'élections

### C. Le volume global des crédits d'heures

Volume global légal des crédits d'heures alloués

- Délégués du personnel

- Membres du Comité d'Entreprise

- Délégués Syndicaux (DS)

- Membres du CHSCT

	2010	2011	2012
- Délégués du personnel	720H	720H	720H
- Membres du Comité d'Entreprise	1200H	1200H	1200H
- Délégués Syndicaux (DS)	360H	360H	360H
- Membres du CHSCT	600H	600H	600H

NB: Les heures effectivement prises ne sont pas comptabilisées dans EIG donc nous ne pouvons les communiquer